



l'oxygène
à la source

N°064-24

TRAITEMENT DES DECHETS – TRANSPORT DE DECHETS ISSUS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 16 Représentés : 1 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

TRAITEMENT DES DECHETS – TRANSPORT DE DECHETS ISSUS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé du Président,

Conformément aux statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, le SILA est compétent pour le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, et notamment la réalisation de prestations de services pour le transport des déchets.

Il est proposé, en conséquence, de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2 et R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, avec maximum, selon les modalités suivantes :

➤ Montant estimatif annuel :	177 000 € HT (soit 708 000 € HT sur la durée totale du marché)
➤ Montant maximum annuel :	250 000 € HT (soit 1 000 000 € HT sur la durée totale du marché)

Le marché a pour objet le transport de déchets issus du territoire de la Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy, à savoir les flux OMR, verre, emballages et papiers.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, reconductible tacitement annuellement 3 fois pour la même période.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

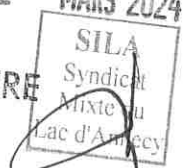
N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Traitement des déchets (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes).

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 27 MARS 2024
Publié le 28 MARS 2024
Exécutoire le 28 MARS 2024
Le Président,
Mme Claire LEPAN RUYERE
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	064_24
Objet :	Traitement des déchets - Transport de déchets issus du territoire de la Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy - Approbation et lancement d'une
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-064_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-064_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 064-24_TD_Transport déchets issus CCSLA_Approb et lancement consultation.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-064_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	170.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h13min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h13min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h13min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	27 mars 2024 à 17h13min49s	Reçu par le MI le 2024-03-27